

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 07 avril 2021

<u>REPUBLIQUE FRANCAISE</u>			<p>L'an deux mille vingt et un le sept du Mois d'Avril</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Françoise ALRIQ, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierre JUILLARD, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Pierrick ROCHE, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT DELHOMME, Flore COUTURE, Magali CRAUSER, Béatrice CHEVALET, Danielle ROLLAND, Aurélien TISSIER, Alain BARRES</p> <p><u>Présents par procuration</u> : Vanessa BESSON donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Véronique BOREL donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Roland VIDAL donne pouvoir à Jean BOUCHER, Robert PISSAVY donne pouvoir à Dimitri OCTAVIE</p> <p><u>Absent</u> : Laurent SAIGNIE, Béatrice THOMAS.</p> <p><u>Secrétaire de Séance</u> : Flore COUTURE</p>
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>			
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	21	
<p>Date de la convocation : 29 mars 2021 Date d'affichage : 29 mars 2021</p> <p>Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0</p>			

OBJET : Requalification de la Maison de la Faune : Demande de subventions au titre du LEADER

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'opération de requalification de la Maison de la Faune pour la restaurer, développer un lieu de vie en son sein, renforcer sa dimension patrimoniale et redynamiser le parcours visiteur avec une ouverture sur le cœur de ville.

Les dépenses sont prévues comme suit :

DEPENSES NON RETENUES LEADER	Montant HT
Travaux et équipements	3 723.66 €
Honoraires	55 378.00 €
Restauration collections	26 119.00 €
TOTAL	85 220.66 €

DEPENSES RETENUES LEADER	Montant HT
Travaux et équipements	272 600.20 €
Honoraires retenus	19 800.00 €
Contrôles et diagnostics	8 260.00 €
TOTAL	300 660.20 €

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/04/2021 015-200071702-20210407-DE_2021_047-DE

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

	Montant
LEADER	166 479.20 €
Village Remarquable (assiette 268 362.20 €)	134 181.00 €
AUTOFINANCEMENT SUR OPERATION GLOBALE	85 220.66 €
TOTAL OPERATION GLOBALE	385 880.86 €

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

Approuve le projet de travaux ;

Adopte le plan de financement indiqué ci-dessus ;

Sollicite les financements prévus pour ce projet ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:
www.murat.fr*

RF Sous préfecture de Saint Flou
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/04/2021 015-200071702-20210407-DE_2021_047-DE